

# PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 avril 2024 Extrait des délibérations n°25

Date de convocation : le 26 mars 2024. Date d'affichage : le 26 mars 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 8 avril 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE.  
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 49 Pouvoir (s) : 3  
Toutes les communes étaient représentées sauf : EMANVILLE – FOUQUEVILLE -.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès - Excusée
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier - Excusé	SOENEN Bruno - Absent
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis - LE MERRER Anita - ONFRAY Didier. COUDRAY Isabelle – Excusée – POUVOIR : I. VAUQUELIN DETAILLE Edouard – Excusé – POUVOIR : F. BRONNAZ LEROY Hélène – Excusée – POUVOIR : MN CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiara – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky - Excusé	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy - Démissionnaire	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

**PAYS DU NEUBOURG**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**Extrait des délibérations n°25**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20240408-2024\_0241-DE

**COMPETENCE CULTURE-SOUTIEN A LA VIE LOCALE**

**Objet : Lutte contre les frelons asiatiques – Subvention - convention GDS 27 (Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure)**

Face à la recrudescence des frelons asiatiques sur le département de l'Eure, une réflexion a été menée à la demande des élus du territoire pour apporter des solutions pour lutter contre ce fléau

Dans le cadre de la compétence soutien à la vie locale, une réflexion a été menée pour venir en soutien aux communes du territoire.

Afin de mettre en place cette aide, il est proposé d'attribuer une subvention à tout particulier résidant sur le territoire communautaire et procédant, par une entreprise habilitée, à la destruction des nids de frelons asiatiques. Cette aide vient à hauteur de 30% dans la limite de 30 € par intervention dans le cadre d'une enveloppe de 6 000€ pour l'année 2024. Ces nids de frelons asiatiques devront se situer sur le territoire communautaire.

Par ailleurs, pour une meilleure organisation et simplification des procédures il est proposé de passer par l'intermédiaire de l'association GDS Eure qui sera chargée de recenser les entreprises habilitées à la destruction des nids de frelons asiatiques et d'orienter les particuliers vers ces entreprises.

Pour cela, le prestataire habilité et recensé par le GDS 27, appliquera directement la déduction de la subvention sur la facture au particulier. Le GDS 27 remboursera ensuite à l'entreprise la déduction faite au particulier.

Pour ce faire, la Communauté de Communes s'engage à :

- verser une subvention annuelle de 1 500 € au GDS pour l'animation de la plateforme,
  - verser une avance au GDS de l'Eure pour prise en charge de sa participation auprès des particuliers du territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
- Pour bénéficier de l'aide, le particulier devra obligatoirement passer par le GDS de l'Eure et les prestataires agréés par celui-ci.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5214-16, L2121-29 par renvoi de l'article L5211-1,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 27 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission culture-soutien à la vie locale du 19 mars 2024,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 mars 2024,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

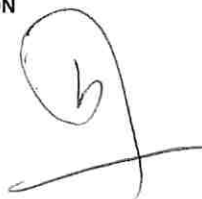
Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation ci-dessus,
- d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention portant sur la destruction de nids de frelons asiatiques dans les conditions ci-dessus :
- que l'association GDS 27 se chargera d'appliquer directement la subvention aux particuliers,
- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association GDS 27 portant sur l'animation de la plateforme et la gestion des dossiers
- de signer une convention avec le GDS 27 (cf. annexe)
- d'autoriser le Président à signer la convention en annexe et toutes pièces s'y rapportant,
- que les dépenses sont inscrites au budget général 2024 – article 611.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance**  
**Jérôme HENON**



**Le Président,**  
**Jean-Paul LEGENDRE**